



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille dix-huit le 14 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Violaines dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie- Aurélie, PAQUET Marie-Thérèse, LOGEZ Isabelle, GORNY Mylène, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie (arrivée 18h40). TISON Emmanuelle.

Excusés représentés : DELANNOY Alain (procuration PAQUET Marie-Thérèse), HAMELIN Natacha (procuration LOGEZ Isabelle), BILLAUD Corinne (procuration COULON Christine).

Excusée : FIDELLE Lucette

Nombre de Conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Le Maire ouvre la séance. Il explique que ce conseil est un conseil extraordinaire décidé à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres relative à la mise en place du nouveau marché de chauffage. Normalement il n'était pas prévu de réunir le Conseil Municipal mais cette réunion a été rendue nécessaire compte tenu des délais administratifs et de désignation du candidat retenu dans le marché de chauffage.

La synthèse de l'étude de la Commission d'Appel d'Offres est distribuée avant le commencement de la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Marie-Aurélie WATTELLIER est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean-Jacques GODSENS fait remarquer que sur le point 9, page 14 son prénom est erroné.

Monsieur Lucas signale que dans le rapport relatif à la cession de la parcelle il ne s'agit pas de la salle Jean-Moulin mais de la Salle des Chênes.

Monsieur le Maire indique que ces rectifications seront apportées et il soumet à l'approbation le compte rendu avec ces modifications.

Adoption à l'unanimité

3. Commande Publique – Marché de Fourniture de Chauffage

Madame Marie –Thérèse PAQUET explique que la présente opération concerne la passation d'un marché de prestations d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (ECS), de traitement d'eau, de ventilation, de climatisation des bâtiments de la commune. La durée du marché est de 8 ans à compter du 1er juillet 2018.

Selon les sites et les installations, le marché de base comprend différentes prestations pour la partie chauffage :

- Les prestations P1 pour la vente d'énergie thermique, avec l'intéressement sur les consommations de chauffage, nécessaire au chauffage et à la production d'ECS,
- Le poste P2, soit l'exploitation, la conduite, l'astreinte et l'entretien préventif, le correctif pour les installations de production et distribution de chauffage et d'ECS, les installations de ventilation, de climatisation et de traitement d'air,

Selon les bâtiments, les prestations P2 comprennent pour la fourniture des produits nécessaires au traitement de l'eau (sel adoucisseur, produits inhibiteurs de corrosion, filmogène, chloration, etc.), la fourniture réglée à prix unitaire par m3 d'eau traitée,

- Le poste P3, comprenant le correctif, le gros entretien, le renouvellement et la garantie totale des installations avec une gestion transparente permettant une répartition du solde en fin de marché.

Et selon les chaufferies associées aux différents bâtiments, le marché forfaitaire de base est de type :

- MC (Marché Comptage) : 5 bâtiments
- MTI (Marché Température Intéressement) : 20 bâtiments
- MT (Marché Température) : 1 bâtiment

Pour mener à bien la procédure de renouvellement de ce marché, la commune s'appuie sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études techniques PROJEX, à qui elle a confié, par décision n° 2017 0032, les missions suivantes :

- Un audit technique des installations,
- La rédaction des pièces du nouveau contrat
- L'assistance lors de la consultation et l'analyse des offres :
- L'assistance lors de la mise en place de l'exploitant et de la passation des installations.

Suite :

- à l'avis d'appel public à la concurrence et à l'ouverture des plis en CAO le 17 mai dernier,
- à l'analyse établie par le bureau d'études techniques Projex,
- à la présentation du rapport d'analyse en CAO réunie à nouveau le 7 juin dernier,

Monsieur le Maire ajoute qu'une note technique a été distribuée. Elle reprend les éléments techniques évoqués lors de la commission d'appel d'offres. Pour respecter les délais administratifs de notification du marché, et organiser la passation du marché avant le 1^{er} juillet, la présente réunion a été organisée. Le marché de comptage concerne cinq bâtiments, le marché température intéressement 20 bâtiments et le marché température 1 bâtiment.

Pour mener à bien la procédure de renouvellement de ce marché, la commune s'appuie sur une assistance à maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études techniques PROJEX, à qui elle a confié, par décision n° 2017 0032, les missions suivantes :

- Un audit technique des installations,
- La rédaction des pièces du nouveau contrat
- L'assistance lors de la consultation et l'analyse des offres :
- L'assistance lors de la mise en place de l'exploitant et de la passation des installations.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP n°18-39472 du 21/03/2018, au JOUE n°2018/5 058-128192 du 23/03/2018 et sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2018 pour procéder à l'ouverture de plis des 5 offres reçues.

Les candidats sont :

- Ramery Energie de Templemars
- Engie Cofely de Villeneuve d'Ascq
- Vinci de Lesquin
- Dalkia de Saint-André
- Delannoy-Dewailly d'Armentières

A l'issue de l'ouverture, l'ensemble des candidatures a été déclaré conforme.

Au terme de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offre s'est réunie à nouveau le 07 juin 2018 pour une présentation du rapport correspondant.

Les critères d'attribution sont notés sur 2 valeurs :

- La valeur technique sur 450 points
- La valeur économique sur 550 points

soit un total de 1 000 points.

Sur la valeur technique, la notation est la suivante :

	Ramery Energie	Engie Cofely	Vinci	Dalkia	Delannoy Dewailly
Total Valeur technique	361,30	351,3	220,00	342,50	242,50

Sur la valeur économique, la notation est :

	Ramery Energie	Engie Cofely	Vinci	Dalkia	Delannoy Dewailly
Redevance P1 H.T	45 036,16 €	46 155,40 €	48 066,00 €	43 437,81 €	58 163,98 €

Redevance P2 compteurs H.T	33,00 €	1,10 €	27,50 €	33,00 €	33,00 €
Redevance P2 prestations H.T	18 490,14 €	19 424,00 €	17 042,00 €	22 311,77 €	12 119,34 €
Redevance P3 H.T	15 595,00 €	20 955,00 €	17 830,00 €	14 423,93 €	14 413,35 €
Total Valeur économique	466,50	444,70	442,40	471,20	462,3

Monsieur le Maire explique que P1 c'est le comptage c'est-à-dire les consommations, P2 c'est l'entretien, et P3 se sont les investissements.

Sur la base des résultats de l'analyse, le classement des offres s'établit de la façon suivante :
Marché de base

Classement	Candidats	Note/1000	Montant € HT/an	Montant € H.T sur la durée du marché
1	Ramery Energie	827,80	79 153,88 €	633 231,00 €
2	Dalkia	813,70	80 206,51 €	641 652,06 €
3	Engie Cofely	796,00	86 534,58 €	692 276,60 €
4	Delannoy Dewailly	704,80	84 729,67 €	677 837,36 €
5	Vinci	662,40	82 965,59 €	663 724,72 €

Le rapport d'analyse des offres adopté par la Commission d'Appel d'Offres classe l'offre présentée par la société Ramery Energie comme étant économiquement la plus avantageuse. Cette offre s'élève à un montant de 79 153,88 € H.T/an.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. retenir l'offre présentée par la société Ramery Energie, pour l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (ECS), de traitement de l'eau, de ventilation et climatisation, pour un montant total de 79 153,88 € H.T;
2. autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire ajoute que la société RAMERY ENERGIE a également fait des propositions sur l'investissement par le changement de la chaudière de la Salle des Chênes qui présente un problème de performance et de vétusté.

Avant le marché s'élevait à 137 760,80 € et le nouveau s'élève à 79 153,88 €.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande comment s'explique la différence. Toutes les offres se situent en dessous du montant du marché arrivé à terme.

Monsieur le Maire précise que COFELY SUEZ a baissé de 60 000€ sa nouvelle offre de marché par rapport au précédent. Il indique qu'il n'a pas d'explication à donner mais cela est énorme.

Monsieur Oliver BONVARLET dit que c'est incroyable ce qui a été encaissé lors de ce marché.

Monsieur le Maire ajoute que ce n'est pas la première fois qu'il voit cela mais pense que ce sera la dernière fois.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS intervient sur la durée du marché. Il demande si celle-ci est bien de 8 années.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que c'est la durée qui permet de baisser le coût du marché.

Monsieur le Maire répond pas de près de 70 000 €.

Monsieur Jean-Luc FACHE reprend en indiquant que le bureau d'étude a expliqué un peu pourquoi. C'était un marché sur trois ans. Il fait remarquer que la municipalité a renouvelé le marché en 2014 et que celui-là a été à nouveau renouvelé une année après.

Monsieur le Maire dit à Monsieur Jean-Luc FACHE qu'il se trompe complètement. Le marché n'a pas été renouvelé en 2014 mais il s'agissait d'un avenant.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit un avenant d'une année avec les même prix.

Monsieur le Maire interpelle Monsieur Jean-Luc FACHE en lui rappelant qu'il faisait partie de la Commission d'Appel d'Offres. Il ajoute qu'il n'a pas apprécié que Monsieur FACHE dise que la municipalité aurait pu renouveler le marché en 2014 alors que celui-ci l'avait été en 2013. Il n'apprécie pas du tout cela.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que c'est Monsieur le Maire qui a annoncé 2014.

Monsieur le Maire dit qu'à un moment il faut arrêter.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que le cabinet PROJEX a expliqué un peu pourquoi. Il demande si Monsieur le Maire a la totalité du marché et indique qu'il passera le voir. Il ajoute qu'il faut également voir les offres des concurrents.

Monsieur le Maire donne les montants des concurrents, à savoir DALKIA 94 857 €, ELIOT 148 351 €, SAMEE 137 760 € ;

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que la société était moins disante.

Monsieur le Maire indique que non.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'il y a des explications.

Monsieur Frédéric LELONG demande s'il y a des secrets.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que non mais elle voit très bien ce que Monsieur le Maire veut dire.

Monsieur le Maire dit qu'il sait mais qu'il ne le dira pas. Il précise que ce qui l'énerve c'est que Monsieur FACHE a remis en cause le fait que l'on pouvait renégocier le marché.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'à un moment il faut arrêter aussi bien d'un côté que de l'autre.

Monsieur le Maire dit à Madame Sophie LECLERC VOISIN de demander à Monsieur LUCAS comment les choses sont faites.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'elle sait et c'est pour cela qu'à un moment il faut arrêter.

Monsieur Le Maire dit que c'est remettre en cause le travail de l'équipe municipale mais aussi celui des techniciens.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que là elle n'est pas d'accord avec Monsieur FACHE et précise qu'il y a eu beaucoup de choses où elle n'était pas d'accord avec lui.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que pour l'ancien marché le montant était de 122 700€.

Monsieur le Maire corrige et indique qu'il était de 137 760 €, il indique qu'il peut fournir l'analyse à Monsieur FACHE, et ajoute que le cabinet HEXIA INGENIERIE à Douai avait fait l'analyse ;

Il dit qu'il veut bien tout accepter mais qu'il le fait car il est le Maire. Il a camouflé énormément de choses, il n'a jamais voulu en parler à la population car cela n'est pas son intérêt et il pense avoir prévenu Monsieur FACHE en commission finances, il lui a déjà dit qu'il faut faire attention à ce qu'il dit car les preuves sont là et il y en a énormément. Il ajoute que l'on pourrait parler d'éclairage public et tout cela.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que l'on peut en parler.

Monsieur le Maire demande s'il veut que l'on en parle. Il lui dit qu'il faut faire attention car ça va faire du mal. Maintenant on arrête on stoppe car si la stratégie est de détruire tout ce qui est fait ce n'est pas intelligent du tout.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il ne détruit pas il suit les commentaires de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire reprend la parole en indiquant qu'il sait que Monsieur FACHE n'a pas accepté qu'il ne lui ait pas donné un poste au SIADEBP. La démocratie a parlé à Violaines et il faut la respecter. Monsieur le Maire dit qu'il respecte Monsieur FACHE Il écoute même son expertise en Conseil Municipal. Par contre il est inacceptable d'avoir ainsi une position de dénigrement systématique.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que Monsieur le Maire dénigre ce qui était fait auparavant.

Monsieur le Maire explique que lors de la commission d'appel d'offres, Monsieur FACHE a dit, devant le percepteur, que l'appel d'offres aurait pu être refait. Monsieur le Maire dit que le percepteur était là et qu'il n'avait pas le dossier du précédent marché en mains car cela ne l'intéressait pas de savoir.

Monsieur Jean-Luc FACHE explique qu'il a demandé par deux fois la date du marché et qu'il lui a été répondu que celui-ci datait de 2014 et que ce marché avait été renouvelé d'une année.

Monsieur le Maire dit que non ils n'ont pas renouvelé le marché de un an. Il dit que le marché a été renouvelé en 2013 et qu'ils ont fait des avenants au marché pour intégrer le Mont Soret notamment.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si les avenants prévoient les même prix ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de renégocier le marché. Celui-ci avait été renouvelé en 2013.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande la durée du marché.

Monsieur le Maire indique que la durée est de 5 ans.

Monsieur Jean –Luc FACHE dit en 2008 pour 5 ans.

Monsieur le Maire précise que le marché avait été conclu pour une durée s'écoulant de 2013 à 2017.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que c'est ce qu'il a demandé en commission.

Monsieur le Maire indique qu'il n'avait pas le dossier du marché car il ne voulait pas être influencé par ce dossier, car il essaye d'être honnête dans sa démarche.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que lui aussi, mais s'il a de mauvaise informations ; Il lui a été dit que le renouvellement du marché était en 2014.

Monsieur le Maire dit que Monsieur FACHE était dans la commission d'appel d'offres, il devait se souvenir. Il ajoute qu'il pourrait jouer autant qu'il veut mais ne le fait pas car il ne veut pas donner une mauvaise image de la commune de Violaines. Il ajoute qu'il est le seul élu qui a donné des postes à l'opposition pour aller voter aux sénatoriales car il estime que c'est de la démocratie. Il n'était pas n'ont plus obligé de nommer des élus de l'opposition dans la commission de DSP.

Il ajoute que l'attribution de ce marché pouvait être décidée en commission d'appel d'offres et passer outre le conseil municipal. Il suffisait de prendre une décision du maire. D'ailleurs le bureau d'étude PROJEX a reproché à Monsieur le Maire de vouloir le passer en Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que tout dépend du montant du marché.

Monsieur Le Maire dit de regarder à combien il s'élève. Il ajoute qu'il le passe en conseil pour avoir la confiance des élus et donner toutes les bases, il dit qu'il est très honnête dans sa démarche.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que c'est un marché de plus de 600 000 €.

Monsieur le Maire dit oui mais sur 8 ans.

Monsieur Jean-Luc FACHE rétorque que la valeur d'un marché est calculée sur le marché total mais pas sur une année. Il ajoute que l'on en reparlera. On reparlera également du marché voirie.

Monsieur le Maire dit s'il veut.

Monsieur Jean-Luc FACHE reprend demandant si lancer une consultation sans bordereau de prix pour un marché de 450 000 € cela est-il normal ?

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu des bordereaux de prix. Il demande si Monsieur FACHE sait comment Eurovia travaillait avant ? Ils augmentaient tous les prix que la commune utilisaient pas et baissaient tous les autres. Et cela n'a jamais été vu.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que s'il était moins disant.

Monsieur le Maire dit qu'ils n'étaient pas moins disant car ils arnaquaient sur le total.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si cela ce n'est pas dénigrer ?

Monsieur le Maire répond que non c'est parce que ...

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cette société a été reprise malgré tout.

Monsieur le Maire dit que la société a été évincée une année et demi et a été reprise après que les choses aient été recadrées. Cela lui a valu de perdre un copain parce que normalement c'était son ami et il a menacé le Maire de le mettre au tribunal.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il n'y a aucune entreprise qui mettra au tribunal et qui va contester l'attribution.

Monsieur Le Maire fait confirmer à Madame LOKIETEK ces menaces.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela ne se sait pas.

Monsieur le Maire dit qu'il montrera les courriers. Il ajoute que la commune s'est faite arnaquer pendant des années et que Monsieur FACHE ne l'a pas vu alors.

Madame Sophie LECLERC-VOISIN dit que cela n'est pas de l'arnaque.

Monsieur le Maire dit que non ce n'est pas de l'arnaque. A un moment donné il faut arrêter aussi. Monsieur le Maire dit qu'il en a marre de redresser des choses comme cela. C'EST est pénible.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que ce qui est pénible est de toujours revenir sur le passé comme cela, à un moment il faut arrêter.

Monsieur le Maire dit que ce n'est pas lui qui veut toujours revenir sur le passé c'est Monsieur FACHE. Il ajoute que s'il voulait parler du passé.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN dit non et qu'il faudrait embrayer sur quelque chose d'autre.

Monsieur le Maire dit qu'il aurait pu faire autre chose, qu'il s'est toujours tu. C'est est pénible.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que cela est pénible. Monsieur FACHE dit parfois des choses intéressantes mais après il y a aussi des choses sur lesquelles il vaudrait mieux se taire.

Monsieur le Maire dit que quand c'est intéressant il retient.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il ne défend pas un bilan qu'il n'a pas approuvé la preuve c'est qu'il y a des choses qui ont été dites bien avant la fin du mandat précédent et pour lequel il n'était pas d'accord.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'après on ne revient pas toujours sur le passé cela est pénible.

Monsieur le Maire dit qu'il ne veut pas revenir sur le passé

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que chaque fois c'est comme cela.

Monsieur le Maire dit de ne pas dire cela il écoute et il entend.

Madame Sophie Leclerc VOISIN dit que cela est pénible.

Monsieur le Maire lui répond que cela est pénible pour lui de se prendre un Scud devant le percepteur qu'il n'a pas lieu de prendre.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit que ce qui est pénible c'est que depuis la campagne les attaques il y en a eu et il y en a eu beaucoup, au début du mandat également et à un moment donné.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit oui mais justement eux ils ont eu une attitude intelligente. Depuis 2 ans on se tait, on approuve lorsque nous sommes d'accord, nous n'approuvons pas lorsque nous ne le sommes pas et l'on ne revient pas sur le passé car cela ne sert à rien.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit que maintenant ils ont fait leurs preuves et il n'est plus possible d'accepter ces critiques-là.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'il est aussi possible d'avoir une opinion contraire de la leur.

Monsieur le Maire dit qu'il pense qu'il a bien respecté cela. Il ajoute qu'encore une fois, les élus peuvent se renseigner autour d'eux il a donné des postes aux sénatoriales, il n'était pas obligé de le faire, en commission de DSP non plus.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que justement, une action en bonne intelligence est mise en place.

Monsieur le Maire dit que lorsque Monsieur LUCAS pose une question, il lui est répondu, pareil pour Madame PRONNIER.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit à Monsieur le Maire qu'il peut remarquer qu'ils ont une attitude constructive. Ce n'était pas le cas en début de mandat

Monsieur le Maire dit que Monsieur FACHE a une attitude positive aussi mais aujourd'hui il n'accepte pas de ne pas avoir obtenu de poste au SIADEBP et donc c'est complexe pour lui. Mais il ne faut pas dire que des choses sont faites de façon aléatoire alors que cela est faux et cela Monsieur le Maire ne l'accepte pas. Il ajoute qu'il n'y a pas que lui que l'on critique il y a aussi les services. Il ajoute que lui il est le Maire et qu'il prend toutes les critiques qu'il faut. Il ajoute que les élus de l'opposition ont travaillé un moment avec les services et que ceux-ci font tout ce qui est possible pour que cela aille bien. A un moment donné il faut respecter ces gens-là. Ce sont les services qui ont apporté les analyses, et c'est en commission d'appel d'offres que le choix a été décidé. Il ajoute que lorsqu'il voit un classement comme cela il se pose des questions. Monsieur le Maire reprend en indiquant qu'il veut bien être gentil, correct, et respectueux, passer la pommade ..., en prendre plein la figure, il assume le poste de Maire, mais à un moment donné il faut arrêter. Il est d'accord avec Madame LECLERC VOISIN sur le fait qu'il vaut mieux trouver un consensus plutôt que de se taper dessus. Le Conseil Municipal est là pour travailler pour les Violainois et ensemble et il est d'accord dans cette démarche. Jamais il n'a manqué de respect à l'opposition. Il a préféré dire des choses en commission de finances plutôt que lors du conseil car il ne voulait pas que cela se sache.

Madame Sophie Leclerc VOISIN demande que Monsieur le Maire ne lui crie pas dessus.

Monsieur le Maire lui dit qu'il ne lui crie pas dessus.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit à Monsieur le Maire qu'il s'énerve.

Monsieur le Maire dit qu'il ne s'énerve pas mais ce qu'il veut dire c'est qu'il les respecte énormément et qu'il respecte les choses. Il ne veut pas revenir sur le passé car cela ne l'intéresse

pas du tout mais parfois des personnes se gargarisent en disant qu'elles font le meilleur travail du monde mais quand il voit ce qui a été fait il se pose des questions.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit qu'il a une question pour revenir sur le dossier. Il souhaite savoir si la commune aura plus d'autonomie sur l'action du chauffage. Lors du précédent marché il fallait toujours demander à une astreinte de la société ; la commune n'avait aucune autonomie, et les problèmes qui ont pu apparaître restent de l'ordre de la technique, de la mécanique est-ce que les services techniques pourront accéder aux chaufferies.

Monsieur le Maire répond que le prestataire va être rencontré, une discussion va avoir lieu et une organisation sera mise en place. Il y aura probablement des moments de flottements car ils vont prendre en charge des installations qu'ils ne connaissent pas, mais nous veilleront à ce que la passation se passe bien. Il faut aussi récupérer auprès de l'ancien prestataire tous les éléments pour que cela se passe bien. Monsieur le Maire ajoute que les consommations des bâtiments nous ne les avons pas eu pour faire l'appel d'offres. Il y a eu beaucoup de problèmes de chauffage durant les quatre années. Il a même été dit que c'était le Maire qui faisait des économies. Il y a eu beaucoup de problème avec le prestataire et donc aujourd'hui il faut se coordonner avec le nouveau prestataire de manière à ce que nous ayons accès à nos ouvrages, car ils appartiennent à la mairie. Il n'y aura pas de dépannages par les services techniques mais il faut que nous puissions travailler avec le prestataire. Au sein de la collectivité nous avons la compétence chez nos techniciens de pouvoir former quelqu'un pour être tuteur auprès du prestataire pour apprendre nos installations car aujourd'hui personne ne connaît nos installations, pour toute intervention il faut attendre le technicien du prestataire. Aujourd'hui le délai d'intervention est d'une demi-heure mais il nous a parfois fallu attendre 4 heures avant que le technicien soit sur place.

Monsieur Frédéric LELONG précise que le délai d'intervention est lié à la situation géographique du technicien du prestataire.

Monsieur le Maire dit qu'il y a un temps contractuel et que celui-ci devra être respecté. Il ajoute qu'il souhaite qu'il y ait un tuteur du prestataire qui sache où l'on peut enclencher quand il est nécessaire. Il va également demander au prestataire car il a pu récupérer les consommations de gaz et d'électricité car un tableau de gestion des consommations est en cours d'élaboration, c'est qu'une réunion soit organisée tous les 6 mois pour faire un état des consommations par bâtiment. Cela il le veut à tout prix car il était difficile à avoir avant. D'ailleurs dans le P3 il restait de l'argent et il a été demandé à COFELY SUEZ que l'investissement soit mené à terme.

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu plusieurs propositions pour l'investissement, la salle des Chênes car parfois des glaçons étaient placés sur le thermostat pour que le chauffage se mette en fonction. Une étude sera menée sur le chauffage de cet équipement. Une réflexion sera également menée sur l'eau chaude qui à terme nous coutera moins cher qu'à ce jour.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS rebondit sur la salle des sports en indiquant que les enfants qui pratiquent des activités dans la salle des sports en plein hiver cela est limite inconcevable. Il faut aborder ce point avec le prestataire.

Monsieur le Maire reprend sur la Salle Lekeux, les écoles où une gestion sera plus simple. L'investissement en chauffage pourra être concentré sur la salle des Chênes. Lors de l'inauguration de la salle de sports de l'école Notre Dame, il a pu être constaté que le mode de chauffage par soufflant est opérationnel. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un nouveau prestataire et qu'aujourd'hui on ne le connaît pas mais le contrat sera respecté à la lettre et tous les six mois un retour sur expérience sera fait.

Le Conseil Municipal décide de retenir pour la mise en œuvre de la prestation d'exploitation et de maintenance de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'eau, de ventilation, de climatisation des bâtiments de la commune, la société RAMERY ENERGIE de TEMPLEMARS pour un montant de 79 153,88 €HT /an soit 633 231 € HT sur la durée du marché (8 ans) qui s'écoulera du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2026.

Adoption à l'unanimité

4. Fonction Publique – Recensement de la population -Désignation du coordonnateur communal recrutement des agents recenseurs et rémunération de ces agents

Monsieur le Maire indique que l'INSEE a interpellé la commune le 15 mai 2018. Cette opération tombe à point car il y a des nouveaux logements sur la commune et que les dotations sont influencées par les éléments de ce recensement. Il ajoute qu'il espère que le lotissement derrière la pharmacie sera achevé pour qu'il soit pris en compte dans ce relevé.

Il donne la parole à Madame Isabelle VERMUSE qui explique que le recensement de la population relève de la responsabilité de l'Etat. Il est supervisé pour sa mise en œuvre par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique il restait de l'argent et s (INSEE).

Les communes ont la charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement avec, entre autres, la responsabilité de recruter, encadrer et rémunérer les personnels affectés à ces enquêtes.

Les opérations de recensement se déroulent de façon échelonnée :

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, des enquêtes par sondages sur une partie des quartiers sont effectuées chaque année (l'ensemble du territoire de la commune devant être couvert sur une période de 5 ans)
- Dans les communes de moins de 10 000 habitants une enquête exhaustive est réalisée une fois tous les 5 ans.

En 2019, la commune sera concernée par ces opérations qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février.

Ce recensement est important, car de sa qualité dépendent le calcul de la population légale mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques relatifs aux caractéristiques de la population communale. .

Vu le Code Général des Collectivité Locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 51-711 du 7 juin 1951 modifié portant sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le Décret en Conseil d'Etat 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi 2002-276,

Vu le Décret 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Procéder à la désignation du coordinateur et de fixer sa rémunération.

Monsieur le Maire dit qu'il propose de désigner comme lors du dernier recensement Madame PILLE Virginie en tant que coordinatrice des opérations de recensement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame PILLE Virginie coordinatrice des opérations de recensement de la population en 2019.

Monsieur le Maire propose que ce travail supplémentaire soit rémunéré par le versement d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la rémunération par heures supplémentaires.

Adoption à l'unanimité

Monsieur le Maire communique des informations au Conseil Municipal.

- Le Conseil Départemental va procéder à la rénovation de la rue allant du Cimetière à la Poste. Il n'y a pas encore eu de réunion de travail. Cela fait 4 ans que ces travaux sont sollicités. Le tapis va être refait par le Département et les trottoirs seront refaits par la commune avec une subvention du département.
- Il propose aux membres du Conseil Municipal de visiter le chantier de l'école maternelle le mercredi 27 juin à 18h30. Il ajoute qu'une autre visite pourra être organisée si nécessaire. Les enseignants ainsi que le personnel municipal sont invités à visiter ce chantier le jeudi 28 juin. Monsieur le Maire indique que le chantier avance bien. Il n'a jamais communiqué de date d'ouverture car il est tributaire des entreprises. Pour l'instant il y a eu 27 jours d'intempéries. Des pénalités de retard ont été mises. Tous les lundis la réunion de chantier se tient avec lui, Messieurs SURET et CORBUT et chaque jour à tour de rôle ils se rendent sur le chantier.

- Rue des Saules des travaux d'assainissement sont en cours. Le rabattement de nappe est en cours et le changement de conduite est prévu avec la mise en place d'une boîte de raccordement pour chaque logement; Le suivi de chantier est assuré par Messieurs LECOMTE et CORBUT. Les installations seront remises aux normes.
- Un travail est en cours avec La Communauté d'Agglomération sur le fauchage tardif. La commune présente beaucoup d'espaces qui sont coupés très courts, et la biodiversité ne se crée pas. Les hérissons ne trouvent plus de caches, alors que certains sites présentes des espèces florales rares.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que les jachères fleuries sont aussi des zones de refuges et de biodiversités.

Monsieur le Maire poursuit en disant que le fauchage tardif va certainement être mis en place autour des terrains de foot ce qui évitera peut-être les envahissements, sur les espaces verts mais aussi à l'étang de pêche car il y a des zones humides.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'il y a des orchidées sauvages assez extraordinaires. Elle poursuit sur le fait qu'elle voit beaucoup d'arbres coupés sur Violaines dont des arbres «remarquables. Il y a encore eu, rue de Canteleu, de grands arbres qui ont été coupés. Elle parle d'arbres remarquables qui ont plus de cent ans. Cela est un héritage pour tous, ces arbres font partie du patrimoine de la commune. Elle s'interroge sur l'opportunité de mettre en place un plan de préservation des arbres. Il y a eu notamment un arbre rue du Marais centenaire qui a été coupé. Elle précise qu'elle n'est pas contre l'élagage mais l'abattage. Pour celui rue du Marais elle est allée voir sur place, le tronc n'était pas malade.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit que l'on ne peut pas empêcher les agriculteurs qui ont des arbres de les abattre.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que l'on pourrait faire en sorte que. Nous sommes en zone rurale et il serait dommage de bétonner tout azimut. En plus les haies et les arbres jouent un rôle contre les inondations. Si l'on passe son temps à tout couper il ne faudra pas être surpris si des inondations se produisent. Il s'agit du patrimoine de Violaines. Des arbres ont été coupés pendant des années et des années à un moment il faut arrêter. Violaines va ressembler à quoi, à Villeneuve d'Ascq.

Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne l'arbre rue du Marais, il ne peut rien dire. Il s'agit de l'arbre de Monsieur DHAINÉ et il ne peut rien dire. Cet arbre avait effectivement plus de 100 ans. Lors d'une tempête une branche était tombée sur la rue et la sœur de Monsieur DHAINÉ ne souhaitait pas être responsable d'un accident.

Madame Sophie LECLERC VOISIN demande s'il n'est pas possible d'initier une démarche du style « arbre remarquable » à laquelle les écoles pourraient être associées. Cela permettrait de faire une éducation en la matière. Elle ajoute qu'une démarche intelligente en partenariat avec les agriculteurs pourrait être menée.

Monsieur le Maire dit que la municipalité travaille énormément avec les agriculteurs.

Madame Sophie LECLERC VOISIN répond qu'elle sait mais c'est aussi pour eux.

Monsieur le Maire dit que des arbres étaient en cours d'abattage rue Wandhofen et que Monsieur DUHAMEL avait averti la municipalité. Un contact avait été pris avec l'agriculteur pour qu'il ne fasse pas n'importe quoi.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que c'est comme pour les saules têtards qui était en court d'élagage et qu'elle craignant qu'ils soient abattus, elle était intervenue. Cela est du patrimoine.

Monsieur le Maire dit qu'au cimetière on lui demande d'abattre les saules. Les Chênes donnés par WANDHOFEN se dégradent car les saules absorbent toute l'eau. Si au demeurant les saules devaient être abattus cette question serait abordée en Conseil Municipal.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que certains arbres sur Violaines pourraient faire l'objet de mesures de préservation, elle évoque notamment celui à l'angle de la rue d'Ouvert et de la rue Wandhofen. Des associations telles que « L'arbre » essaye de les préserver en les cartographiant et en mettant des conventions en place. Mettre des prairies fleuries pour les insectes pollinisateurs.

Monsieur le Maire dit que les prairies fleuries vieillissent très mal.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que cela peut se renouveler.

Monsieur le Maire dit que Monsieur DELEBARRE en mettait mais le voisinage se plaignait.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit que la commune pourrait en mettre. Nous avons la chance d'avoir un apiculteur sur la commune.

Monsieur le Maire dit que ce débat est souvent abordé. Il est souvent réclamé que des géraniums soient mis en place en haut des supports. Il n'est plus favorable à cette démarche mais souhaite plutôt que soient mis en place des parterres de plantes vivaces et développer cela dans tous les quartiers. On peut être créatif et jouer avec des matériaux anciens pour faire des beaux espaces.

Madame Sophie LECLERC VOISIN demande pourquoi il y a encore des géraniums.

Monsieur le Maire dit que l'on n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis deux ans et les habitants ne comprennent pas.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'il faut au moins préserver nos arbres. Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit cela est pareil avec l'AFR. La semaine dernière un agriculteur a signalé lors du fauchage des bas-côtés la présence d'un faisan et il a arrêté son fauchage.

Monsieur le Maire dit que l'on voit de plus en plus de hérons et de faisans sur Violaines.
Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'elle ne voit plus de hérisson.

Monsieur Frédéric LELONG dit que sur la commune lorsque l'on coupe un arbre on s'entoure de toutes les précautions et les jugements pour être sûr qu'il s'agit de la seule solution.

Madame Sophie LECLERC VOISIN dit qu'il faut valoriser les arbres notamment auprès des enfants des écoles.

Monsieur le Maire reprend sur l'éducation à la propreté des enfants dans la cour d'école. Il y a des poubelles mais la cour de l'école est dans un état lamentable.

Madame Marie Thérèse PAQUET dit qu'à l'issue du FRAIZ'TIVAL c'est inimaginable tout ce qui a été ramassé.

Monsieur le Maire revient sur la cour d'école, il y a les enfants et les enseignants. La semaine précédente il a du faire nettoyer la cour car elle était jonchée de papiers.

La Séance est levée à 19H30